

Composition : « Est-ce que l'avenir nous appartient ? »

Dans son Discours de réception du prix Nobel, en 1960, Albert Camus déclare que « Chaque génération pense qu'elle va refaire le monde. La [sienne] sait qu'elle ne le fera pas. Mais son rôle est peut-être plus important encore, c'est d'éviter qu'il ne se défasse ». Écartant le poncif qui dit que « l'avenir nous appartient », en particulier en ce qui concerne la jeunesse, Camus montre au contraire la fragilité du monde au regard des crises qu'il vit. Il suggère ainsi que la promesse d'un avenir meilleur n'est plus crédible mais qu'il s'agit désormais pour la société de préserver ce qui lui importe le plus.

Alors que le contexte sanitaire, écologique et géopolitique est aujourd'hui particulièrement incertain, peut-on vraiment dire que l'avenir nous appartient ?

L'avenir est étymologiquement ce qui vient vers nous. Il se présente ainsi comme extérieur à l'action humaine et possédant sa logique propre. S'il n'est pas en pratique indépendant de l'action de l'homme, par exemple en matière environnementale, le futur présente en effet une part incompressible d'incertitude.

Pour gérer cette incertitude, la collectivité humaine fait appel aux pouvoirs publics, qui la représentent et la dirigent. Pourtant, ceux-ci ne sont l'émanation que d'une époque donnée de l'humanité parmi les multiples générations qui se succèdent.

Aussi, l'emprise que ces pouvoirs publics ont sur le futur ne peut-être qu'incomplète, car partagée avec d'autres générations. De plus, pour que nous allions vers ce futur et non l'inverse, encore faut-il pouvoir le maîtriser.

Les pouvoirs publics peuvent-ils maîtriser l'avenir ?

Malgré toute leur volonté, les pouvoirs publics ne peuvent pas intégralement maîtriser l'avenir, ce qui ne serait par ailleurs pas souhaitable pour les générations suivantes (I). Cependant, afin de limiter les conséquences néfastes des multiples crises auxquelles nous devons faire face, il convient d'anticiper au mieux l'avenir afin de permettre aux dirigeants futurs de prendre de bonnes décisions (II).

Les pouvoirs publics, malgré toute leur volonté ne peuvent pas maîtriser intégralement l'avenir, ce qui ne serait par ailleurs pas souhaitable pour les générations suivantes (I).

Malgré toute leur volonté, les dirigeants politiques ne peuvent intégralement modeler l'avenir selon leurs rêves (A).

La raison d'être des sociétés politiquement organisées serait, selon John Locke dans ses deux Traité du gouvernement civil (1690), l'alliance des libertés individuelles afin d'obtenir un plus grand bien collectif. Il s'agit d'une organisation, bénéfique à tous, qui permet de démultiplier les forces. Aussi, il apparaît naturel que de telles sociétés aient au moins la volonté de maîtriser le temps.

Durant l'Antiquité, la divination et le recours aux oracles sont des pratiques courantes pour tenter de maîtriser l'avenir. Si le récit de la fondation de Rome par Tite Live dans son Ab urbe condita fourmille ainsi d'oracles qui guident les dirigeants de la cité, l'exemple le plus marquant serait plutôt à chercher chez les Grecs. La vie d'Alexandre le Grand est en effet une succession de prophéties, d'oracles et de signes qui lui annoncent un avenir glorieux. Tandis qu'il jette sa lance pour réclamer l'Asie, qu'il tranche le nœud Gordien ce qui est censé lui assurer la maîtrise du

continent, il est survolé par un aigle à Gaugamélès. La scène peinte par Le Brun au XVII^e siècle a servi à justifier le pouvoir de Louis XIV qui, sous les traits d'Alexandre, se voyait confier le même destin de domination du monde.

Outre la maîtrise symbolique du temps, le pouvoir est lié à la maîtrise physique du temps. Longtemps, celui-ci a été laissé aux dieux des saisons, dans les régimes polythéistes, puis à Dieu. Saint Thomas d'Aquin disait encore au XIII^e siècle que « le temps n'appartient qu'à Dieu » pour condamner le prêt à intérêt. Or, au XIII^e siècle, l'affirmation du pouvoir temporel conduit à élever des beffrois, clochers civils, munis d'horloges mécaniques. Les heures, maîtrisées, ne sont plus soumises à variation suivant les saisons - la division du jour en heure variant jusqu'alors en fonction du lever et du coucher du soleil. Ce temps physique devient aussi un instrument économique puisque le salaire horaire se généralise au XX^e siècle.

Pourtant, cette maîtrise apparente du temps masque un échec à dominer le futur. L'imprévu annihile en effet la prétention du pouvoir à posséder l'avenir. Alexandre le Grand, ayant réalisé tant d'oracles, meurt d'épuisement à trente ans en 323 av. J.-C., sans pouvoir empêcher par la suite la dissolution de son empire. La fin est inéluctable mais aussi imprévisible. À titre d'illustration, Caius Jules César pensant avoir restauré la paix à Rome et ayant obtenu la dictature à vie meurt assassiné peu après, au milieu du Sénat lors des Ides de mars 44 av. J.-C.

L'espérance ne peut venir non plus d'un secours surnaturel. Dès le IV^e siècle, Saint Augustin condamne comme hérétique la théorie millénariste. Celle-ci prévoyait un retour du Christ sur terre pour un règne de mille ans. Aussi, la maîtrise complète de l'avenir apparaît vaine. L'économiste John Maynard Keynes avait ainsi l'habitude de dire lorsqu'on lui demandait des prévisions sur le long terme qu'« à long terme, nous sommes tous morts ». Cicéron, dans le Songe de Scipion, qu'il relate au sixième livre de sa *République*, représente à son personnage par le biais d'un songe anticipateur le jour où même Rome et ses héros auront été oubliés par les hommes.

Les pouvoirs publics ne pouvant se projeter outre mesure dans le futur se concentrent donc sur le présent. Cela est particulièrement prégnant dans les démocraties modernes qui subissent encore l'influence du matérialisme marxiste. Celui-ci pense avant tout l'immanence et s'intéresse donc à la condition présente des classes sociales. L'importance de l'urgence dans les sociétés contemporaines et le raccourcissement du temps politique témoignent d'une préoccupation grandissante pour le présent au détriment de l'avenir. En 2010, le sociologue Harmut Rosa avait remarqué dans son ouvrage *L'Accélération. Une critique sociale du temps*, un raccourcissement de l'horizon temporel. Il notait par exemple que les morceaux de musique classique étaient exécutés plus rapidement qu'au milieu du XX^e siècle ou encore que le débit de la parole des orateurs politiques s'était accéléré. Les mandats politiques des sénateurs ont été réduits de 9 à 6 ans tandis que celui du président de la République n'est plus que de 5 ans et que certains envisagent des élections législatives de mi-mandat pour imiter les « mi-terms » américaines.

Les démocraties modernes ont en outre admis qu'il n'était pas souhaitable de trop contraindre le futur au regard des possibilités d'évolution de la société et de ses projets (B).

L'excès de contraintes empêche la société de réagir face au jaillissement de l'incertitude. Marc Bloch lorsqu'il écrit *L'Étrange défaite* (1940,) explique que la défaite française est avant tout liée à l'excessive rigidité de ses élites. La ligne Maginot, ligne de défense supposée inviolable, et l'idée persistante que l'invasion allemande ne passera pas par la Belgique neutre sont en effet les symptômes, selon Bloch, d'une société française sclérosée. L'orgueil associé à cette impression de maîtrise, a été aussi pour Marc Bloch, un facteur aggravant les faiblesses de la nation. Cela est particulièrement vrai dans le cadre des démocraties modernes qui

doivent s'adapter non seulement à la versatilité de l'opinion, tel que l'avait déjà relevé Tocqueville dans La Démocratie en Amérique (1840), mais aussi à l'évolution de la technique. Dans Le Système technicien (1977), Jacques Ellul démontre ainsi que la technique suppose une remise en cause permanente de tout ce qui n'est pas efficace. La société technique serait ainsi en « recherche et application de moyens nouveaux en fonction du critère d'efficacité ».

Pour demeurer vif, le projet de société, dans les démocraties modernes est en perpétuelle évolution. Qu'est-ce qu'une nation ? prononcé puis écrit par Ernest Renan en 1882, affirme que « l'existence d'une nation est un plébiscite de tous les jours ». Il s'agit de réévaluer sans cesse la volonté de vivre ensemble à l'avenir à l'aune de ce qui est partagé, notamment dans ce que Renan appelle le « culte des ancêtres ». La démocratie française a connu ainsi dix-sept constitutions, dont la dernière, qui a été établie en 1958, a été révisée de multiples fois jusqu'à la modernisation des institutions du 23 juillet 2008. L'avenir est en somme une révision de la tradition au regard des attentes de la génération présente, de telle sorte que même les constitutions non écrites, comme celle du Royaume-Uni évoluent aussi malgré leur supposée immuabilité. À titre d'illustration, celle-ci a en effet été modifiée en 1999 par le Human Right Act qui introduit en droit interne les exigences de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950.

Il semble enfin qu'une espérance de progrès anime les démocraties modernes ce qui les empêche de vouloir trop juger de l'avenir à l'aune du présent. La situation pourrait être résumée par la fable dont l'incipit est l'intrigant « un octogénaire plantait », de La Fontaine. Alors que l'auteur se fait le relai de la pensée des jeunes gens « passe encore de bâtir, mais planter à cet âge ! », un accident survient qui emporte les jeunes tandis que le vieillard demeure et pourra observer la croissance de son arbre. L'espérance conservée jusqu'au seuil de la vie – symbolisée par la croissance du végétal - semble un principe essentiel de la vie en commun dans les sociétés démocratiques. Antoine de Saint Exupéry dans son Pilote de guerre, écrit durant l'Occupation de 1942, explique que « les vaincus doivent se taire, comme les graines ». L'espérance de progrès était portée notamment par le programme du Conseil national de la résistance, intitulé Les Jours heureux qui prévoyait entre autres, le vote des femmes et l'élaboration de la sécurité sociale.

Cet espoir de progrès est encore vif aujourd'hui puisqu'au sortir de la crise sanitaire, de nombreux acteurs politiques et économiques misent sur une croissance forte permettant de résorber le déficit public. Pourtant, cet espoir légitime, ne saurait faire oublier le besoin d'anticipation et de préparation face aux crises auquel doivent répondre les pouvoirs publics.

*

Afin de limiter les conséquences néfastes des crises auxquelles nous devons faire face, il convient d'anticiper au mieux l'avenir afin de permettre aux dirigeants futurs de prendre de bonnes décisions (II).

La multiplication des crises rend l'avenir particulièrement incertain, ce qui a des conséquences néfastes sur la société contemporaine (A).

Depuis la crise économique de 2008, les troubles semblent se multiplier. A la crise migratoire de 2013, s'est ajoutée une prise de conscience de l'urgence écologique particulièrement vive depuis la Conférence des parties (COP) 21 de 2015. Si la croissance économique semble ralentie durablement, la cohésion sociale est doublement menacée par ces crises qui remettent en cause le contrat social.

Le mouvement des « gilets jaunes » a ainsi montré que le projet d'avenir de la société française avait dans une certaine mesure délaissée ce que le géographe Christophe Guilluy nomme la « France périphérique ». Par opposition aux métropoles qui jouissent de la dynamique de mondialisation et aux banlieues qui bénéficient des politiques de la ville et de discrimination positive, la « France périphérique », selon Guilluy n'aurait pas de place dans la France de demain. De plus le surgissement de la crise sanitaire en mars 2020 puis la crise géopolitique russo-ukrainienne en février 2022 ont encore aggravé cette situation. Le baromètre du Cevipof de Sciences Po notait ainsi en 2021 une dégradation nette de la confiance des français en l'avenir.

C'est qu'en effet, dans ces conditions, l'avenir est largement incertain. Non seulement le temps politique s'accélère et se concentre sur le présent, mais l'anticipation de l'avenir devient plus difficile. Les prévisions de croissance et surtout d'inflation publiées par la Banque de France varient ainsi parfois du simple au double d'un semestre à l'autre (de 4 % en janvier 2022 à près de 7 % en juin). L'organisation d'évènements en commun est particulièrement complexe et les jeux olympiques prévus à Tokyo en 2020 ont dû être reportés à l'été 2021 pour se dérouler en fin de compte dans des conditions très dégradées. L'incertitude a sans doute été accrue par la faible visibilité en gestion de crise. Dans le cas de la crise sanitaire, l'annonce d'un confinement généralisé en France a ainsi suivi de moins de 5 jours les premières mesures restreignant notamment l'activité des établissements d'enseignement.

Cette méconnaissance de l'avenir a des conséquences particulièrement néfastes sur nos sociétés. En premier lieu, les crises prennent les pouvoirs publics au dépourvu, à tel point que Paul Valéry déclarait à l'issue de la Première Guerre mondiale que « nous autres civilisations, nous savons désormais que nous sommes mortelles ». Cette impréparation des pouvoirs publics les rend en effet inaptes à réagir face à la crise. À la suite de la crise sanitaire, l'Assemblée des départements de France a par exemple noté que les stocks de masques de protection dont disposaient les collectivités en mars 2020 étaient périmés et inutilisables. De la même manière, la pénurie de personnel médical était remarquée avant même la crise sanitaire tandis que l'hôpital public subissait de sérieux dysfonctionnements. Les pouvoirs publics ne pouvaient donc pas réagir aussi efficacement qu'ils l'auraient souhaité. De plus, il est souvent trop tard pour infléchir une tendance ou réparer un dommage irréversible. Le réchauffement climatique est par exemple un processus complexe et de long terme ce qui fait que les effets observés aujourd'hui sont le fruit du cumul de plusieurs décennies d'émissions de gaz à effet de serre. Les efforts consentis ne seront pour leur part pas visibles dans l'immédiat par la collectivité.

Enfin, le cumul des imprévus donne lieu à des réactions en chaîne parfois d'ampleur considérable. Le conflit russo-ukrainien a généré des troubles d'approvisionnement en gaz et un renchérissement du coût de l'énergie tandis qu'une partie significative des réacteurs nucléaires français étaient en maintenance ce qui fait craindre une pénurie énergétique à l'hiver 2022.

Préserver de bonnes conditions de vie commune et anticiper l'avenir au mieux devrait permettre aux futurs dirigeants de prendre de bonnes décisions pour organiser des collectivités plus résilientes (B).

Pour préserver de bonnes conditions de vie commune, il serait souhaitable d'appliquer plus largement le principe de précaution. Hans Jonas met cette préoccupation au cœur de la philosophie politique contemporaine dans son *Principe de responsabilité*. En appelant à la prise en compte de la conséquence globale des actes individuels, celui-ci met l'accent sur le principe de précaution.

Présent notamment dans la Constitution française par le biais de la Charte de l'environnement de 2004, le principe de précaution recommande d'éviter d'hypothétiques dommages en cas d'incertitude sur les conséquences d'une action. La solidarité intergénérationnelle gagnerait en ce sens à être développée. Tandis que la jeunesse s'engagera à porter la charge des soins médicaux et de la retraite de ses aînés, il paraît en effet légitime que ceux-ci fassent un usage raisonné des ressources naturelles. La précaution pourrait s'appliquer aussi en faveur des catégories sociales les plus défavorisées. Tandis que les crises nécessitent la mise en place de dispositifs contraignants, par exemple en matière de consommation d'énergie, une attention devra être portée à ce que les plus pauvres ne manquent pas de ce qui est considéré comme nécessaire à une vie digne.

Ensuite, il s'agirait d'anticiper au mieux l'avenir afin de pouvoir s'y préparer. Cela nécessite en premier lieu de bien connaître le passé. Cicéron dans ses Tusculanes affirmait déjà qu'« ignorer ce qui est arrivé avant sa naissance, c'est se condamner à demeurer toujours enfant ». Les pouvoirs publics gagneraient à développer une culture de l'évaluation des politiques publiques passées, afin de ne pas reproduire incessamment les mêmes erreurs et de profiter des progrès réalisés en certains domaines. Le développement d'organismes de prospective serait en outre bénéfique pour avoir anticipé le devenir de société française. Les collectivités territoriales, notamment les métropoles, gagneraient par exemple à disposer d'un acteur public du type de France Stratégie ou de l'ADEME afin de construire une vision désirable du futur local. De même, les pouvoirs publics pourraient davantage faire appel à l'expertise de la société civile en la matière par le biais de groupes de pensée (think tank) comme par exemple le « Shift project » dans le domaine énergétique.

Enfin, une société, si elle veut durer doit être résiliente. Dans ses fictives Mémoires d'Hadrien (1951), Marguerite Yourcenar fait dire à celui qui a dirigé l'empire à son apogée qu'il souhaite lier le destin de Rome à celui de la civilisation. Autrement-dit, il veut que sa cité puisse résister aux destructions matérielles en lui confiant un patrimoine immatériel, composé de savoirs, de méthodes, d'arts et autres ressources intellectuelles. De manière beaucoup plus pragmatique, Jean Giono dans sa fable moderne L'homme qui plantait des arbres imagine de maintenir par un effort permanent le jaillissement de la vie malgré les destructions des guerres. Entre ces deux extrêmes, se trouve sans doute une voie permettant de conserver ce qui mérite de perdurer et de croître dans nos sociétés. Une plus grande décentralisation administrative et décisionnelle assurerait sans doute une meilleure résilience locale. Associée à la multiplication des circuits courts et d'une meilleure autonomie de l'économie locale, celle-ci permettrait de recréer des entités solidement enracinées, à la manière des monastères bénédictins qui ont survécu aux invasions, épidémies et pénuries du début du Moyen Âge et ont porté jusqu'à notre ère une partie de l'héritage antique.

En somme, si la maîtrise de l'avenir par les pouvoirs publics est largement lacunaire, les démocraties modernes s'en sont accommodées en évoluant de manière dynamique par rapport à leur environnement. Pourtant, la multiplication récente des crises a largement remis en cause le consensus social et l'espérance en l'avenir de nos citoyens. S'il doit d'abord s'agir de rassurer ceux-ci quant à la préservation de ce qui paraît essentiel à notre société, à commencer par un environnement sain, il faudra aussi être capables d'anticiper les troubles à venir. Ceci nous permettra en fin de compte de préparer des sociétés plus résilientes dans lesquelles l'avenir pourra encore être dans une large mesure le fruit de décisions collectives.

Il conviendrait alors dans le sillage des réflexions du sociologue Bruno Latour sur les enjeux écologiques, de se demander comment impliquer davantage les différentes parties prenantes dans la prise de décision sur l'avenir de nos sociétés. Si le sociologue va jusqu'à imaginer la participation d'associations ou de scientifiques représentant les espèces ou les écosystèmes menacés à la décision collective, quelles réformes du processus de décision seraient souhaitables en pratique pour nos collectivités ?

